



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 84469

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conditions de financement des stages préparatoires à l'installation des jeunes agriculteurs. Alors que le Gouvernement affiche une priorité pour la formation des jeunes en agriculture, le financement actuel du parcours n'est pas garanti. Les jeunes porteurs de projet ne peuvent supporter le coût d'une formation qui leur est imposée. Cette incertitude s'ajoute à celle créée par le retard dans la parution de l'arrêté sur la baisse de 1 % des taux bonifiés qui est annoncée depuis septembre 2005. Cette situation fragilise considérablement les projets d'installation et met en danger la pérennité même de certaines exploitations. Compte tenu de l'importance du bon renouvellement des générations pour l'avenir de notre agriculture, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour répondre aux attentes des jeunes agriculteurs.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire contraint des dépenses publiques, l'installation est une priorité du ministère de l'agriculture et de la pêche. Aussi, l'ensemble des moyens relatifs au dispositif d'accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs ont-ils été consolidés. En 2006, 6 M ont pu être dégagés pour les stages préparatoires à l'installation (SPI) et les stages « six mois ». Pour l'avenir, il est prévu de rassembler dans une action unique l'ensemble des financements consacrés à l'installation pour assurer un pilotage cohérent de cette politique d'appui au renouvellement des exploitations agricoles. Enfin, il paraît nécessaire de conduire, avec les organisations professionnelles agricoles, une réflexion sur la simplification et l'adaptation des outils qui contribuent à cette politique, en recherchant des modalités qui permettent de mieux prendre en compte les particularités de chaque territoire et la diversité des projets. Cette démarche se fera dans le cadre d'assises de l'installation organisées conjointement dans chaque région avec le concours des collectivités locales qui souhaiteront s'y associer. La manière dont les stages préparatoires à l'installation pourraient évoluer doit notamment être examinée : un bilan du fonctionnement de ces dispositifs sera fait dans un esprit d'ouverture et avec l'objectif de répondre encore davantage aux attentes des candidats à l'installation. Les jeunes qui souhaitent s'installer sont de mieux en mieux formés. Ce sont souvent des diplômés de l'enseignement agricole qui ont eu l'occasion de réaliser des périodes de stage en exploitation pour acquérir leur diplôme. Le ministère de l'agriculture et de la pêche devra faciliter la prise en compte de ces périodes de stage déjà réalisées.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84469

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 819

Réponse publiée le : 4 avril 2006, page 3642